© Drogues Info Service - 16 juin 2025

Vos questions / nos réponses

UTILISATION DE DROGUES ET PROBLEME DE MOTRICITE

Par Profil supprimé Postée le 04/12/2011 14:44

> j'ai pris du GHB, Cocaine et Energie3 hier soir.. Au cours de le soirée je me suis aperçu que je ne pouvais plus utiliser mon bras droit (impossible de saisir un objet, m'habiller..) Je voudrais savoir si cela est grave? Que dois-je faire?

Mise en ligne le 05/12/2011

Bonjour,

Le GHB et la cocaïne peuvent tous deux entraîner des troubles de la coordination motrice. Cependant, si ces troubles persistent, nous vous conseillons de rencontrer un médecin.

Vous pouvez contacter votre médecin généraliste ou bien vous rendre dans l'un des centres mentionnés ci-dessous. Ces structures proposent un accueil anonyme et gratuit. Si ces adresses ne vous conviennent pas, vous pouvez en chercher d'autres sur notre site, dans la rubrique "Adresses utiles". Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de h à 2 h, 7 jours sur 7).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Csapa : Centre Pierre Nicole

27, rue Pierre Nicole
75005 PARIS

Tél : 01 44 32 07 60
Site web : www.pierre-nicole.com
Accueil du public : Consultation sur rendez-vous : du lundi au vendredi: de 9h à 13h et 14h à 17h.
Consultat° jeunes consommateurs : Les consultations jeunes se situent au bout de la rue du Centre Pierre Nicole (247 rue Saint Jacques 75005 Paris), sur rendez-vous du lundi au vendredi
Substitution : Dispensation quotidienne du lundi au vendredi de 9h à 12h (sauf week-end et jours fériés) de méthadone et buprénorphine, sur prescription médicale

Voir la fiche détaillée

CSAPA Confluences

4-6 rue de la Fontaine-à-Mulard
75013 PARIS

Tél : 01 43 13 14 30
Site web : www.groupe-sos.org/structure/csapa-sos-75-site-confluences/
Accueil du public : Du lundi au jeudi de: 9h à 20h et Vendredi de : 9h à 17h00
Substitution : Délivrance de traitement de substitution aux horaires d'ouvertures (réservés aux usagers suivis au centre en fonction du protocole convenu avec le médecin).
Autre : Entrée au n°6 pour le service accueil et le service hébergement.

Voir la fiche détaillée